

de la nature et du régime juridique des organes inter-Etats, en matière de transports et de P.T.T. en particulier, dans le cadre de la Communauté puis au moment de l'Indépendance.

L'auteur les qualifie d'établissements publics inter-Etats : cette notion méritait de plus amples développements. Sommes-nous en présence d'un service public international ? Les fonctionnaires de ces établissements ont-ils le statut de fonctionnaires internationaux ? D'autre part, il aurait été intéressant d'analyser les sources du droit commun aux Etats Equatoriaux, et on aurait constaté leur grande variété depuis l'époque coloniale jusqu'à l'indépendance.

Quelle est, par exemple, la nature juridique des « actes » de la conférence des chefs d'Etats ? La question est importante, puisque de tels « actes » ont modifié plusieurs conventions en vigueur entre les Etats considérés. Il s'agit, semble-t-il, d'accords en forme simplifiée, mais nulle part le problème n'est discuté dans le livre de M. de Dreux-Brézé.

D'un point de vue formel, on peut relever que les notes en bas de page sont très peu nombreuses et que, par la-même, les références aux documents dont s'est servi l'auteur sont pratiquement inexistantes, ce qui nuit à la qualité scientifique de l'ouvrage. La bibliographie est relativement peu fournie. Il n'y a pas d'annexes, alors que certains textes, tel le projet d'U.R.A.C. qui est longuement analysé, auraient utilement trouvé ici leur place, de même qu'une carte montrant la situation géographique des pays d'Afrique Equatoriale.

En dépit de ces imperfections, le livre de M. de Dreux-Brézé sera apprécié de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la décolonisation en général et aux questions touchant au regroupement des Etats, regroupement destiné à éviter la balkanisation du Tiers-Monde, en Afrique en particulier, et plus précisément en Afrique Equatoriale. Il aidera à comprendre certaines difficultés qui sont apparues récemment dans cette partie du monde avec la création de l'Union des Etats d'Afrique Centrale (U.E.A.C.), regroupant la République Centrafricaine le Congo Kinshasa et le Tchad, puis l'éclatement de celle-ci lors du retour de la République Centrafricaine au sein de l'U.D.E.A.C.

Paul TAVERNIER

Samir AMIN. — Le développement du Capitalisme en Côte d'Ivoire.

Les éditions de Minuit, 1967, p. 330.

De 1950 à 1965, le produit intérieur brut ivoirien a approximativement triplé en valeur réelle, le taux moyen d'accroissement annuel du produit étant évalué aux environs de 8 à 9 %. Pendant la même période, la valeur de la production primaire, estimée en francs-C.F.A.

constants, passait de 24,3 à 69,1 milliards de francs-CFA. 1965. La progression de la production industrielle était encore plus frappante, sa valeur passant de 4,87 à 51,14 milliards. Parallèlement, les importations continuaient à représenter 85 % de la valeur des exportations, ce qui signifiait un excédent croissant de la balance commerciale s'élevant de 3,6 à 4,6 % de la production intérieure brute. Telles sont, avec des finances publiques saines, les données fondamentales du « miracle ivoirien ».

Pour de nombreux hommes politiques, hommes d'affaires et économistes, cette croissance rapide, à des taux élevés, voisins de ceux du Japon après la deuxième guerre mondiale, démontre l'efficacité d'un processus de développement capitaliste financé par des capitaux extérieurs, dans le cadre d'un modèle africain de croissance transmise. Au contraire, M. Samir Amin soutient la thèse d'après laquelle, à l'analyse, une telle croissance se révèle illusoire et apparaît, en définitive, comme une « croissance sans développement ». Pour l'auteur, la croissance économique ivoirienne n'a pas entraîné, au cours de cette période une modification satisfaisante des structures productives, de nature à entretenir un processus autocentré d'accroissement du produit. Sans doute, le secteur industriel s'est-il accru beaucoup plus vite que le secteur primaire. Mais il demeure sous la domination du capital et des « managers » étrangers, ce qu'illustre l'essor de grandes entreprises capitalistes dont le produit passe de 3,32 à 44,91 milliards de francs-CFA. De même, l'évolution du revenu par tête et l'amélioration de la répartition des revenus distribués en faveur des ivoiriens ne permet pas à la bourgeoisie nationale, d'ailleurs trop peu nombreuse et trop minorisée, de gérer efficacement l'économie. Les seules carrières véritablement ouvertes à une classe bourgeoise dont les effectifs s'accroissent sous l'influence du progrès économique, demeurent, malgré une politique d'austérité financière, les carrières administratives. Enfin, à cause de la détérioration des termes-marchandises de l'échange international des produits de base, l'équilibre de la balance des paiements a été obtenu au prix d'un accroissement des quantités exportées. Cette évolution qui réduit la capacité réelle d'importation n'est pas irréversible ; si bien que les problèmes de rééquilibre des échanges extérieurs peuvent se poser dans l'avenir.

En conclusion, M. Samir Amin, juge que la croissance de l'économie ivoirienne cache une grande fragilité, car le choix des secteurs industrialisés, grâce aux investissements privés étrangers, ne fait qu'accroître les phénomènes de dépendance et ne permet pas d'assurer un développement économique à long terme.

Cette thèse très critique sur le « pari » des dirigeants de la Côte d'Ivoire, mérite d'être discutée. L'ouvrage intéressera les africains désireux d'analyser des exemples concrets de « développement » : présenté sous une forme claire le rendant accessible à un public de non-spécialistes, cet ouvrage contient également des tableaux statistiques suffisamment détaillés pour permettre une discussion contradictoire de la thèse soutenue.

Henri SEMPE